

CONSEIL MUNICIPAL

extrait du registre des délibérations

Le vingt-cinq février deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Molf, dûment convoqué le 19 février, s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Hubert DELORME.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 18 Hubert DELORME, Marc BREHAT, Sonia POIRSON, Emmanuel BIBARD, Valérie PERRARD, Thérèse DE COURVILLE, Dominique LASCAULT, Michel GAUTREAU, Pascale GAY, Alain PERENNES, Stéphanie BARREAUD, Corinne LEPELTIER, Virginie BLAFFA-LECORRE, Yves-Marie YVIQUEL, Didier ROUFFIGNAC, Denis LAPADU-HARGUES, Dominique DEHAIS, Véronique CARDINE.

Représentés : 3 Jean Paul BROSEAU a donné pouvoir à Y.M. YVIQUEL ; Didier AUBE a donné pouvoir à S. BARREAUD ; Monique MAHE a donné pouvoir à V. BLAFFA LECORRE. (le récapitulatif des pouvoirs figure en fin de procès-verbal).

Excusés n'ayant pas donné mandat de vote : 2 Sophie DE GOYS, Thierry LEGAL

Secrétaire de séance : Dominique DEHAIS

Délibération n° 2025-08 du 25/02/2025

SUBVENTIONS 2025 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire précise que les propositions d'attributions de subventions aux associations ont été étudiées en commission enfance et en commission vie associative.

Il est proposé que les subventions à caractère social soient désormais attribuées par le CCAS, à l'instar des autres communes.

M. le Maire présente les propositions d'attributions de subventions 2025 aux associations.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **Sur proposition** de la commission vie associative et sportive et de la commission enfance,

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** que les subventions à caractère social soient attribuées à partir de l'année 2025 par le centre communal d'actions sociales,
- **DÉCIDE** d'allouer les subventions au titre de l'année 2025 selon le tableau suivant :

Objet	CFU 2024	BP 2025
Compte 65748 - attributions subventions	13 981,00 €	11 915,00 €
Associations scolaires	1 850,00 €	1 900,00 €
AMICALE LAIQUE ECOLE DE LA ROCHE BLANCHE	500,00 €	500,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE LA ROCHE BLANCHE	250,00 €	250,00 €
APEL ECOLE ST FRANCOIS	500,00 €	500,00 €
USEPPIG	300,00 €	350,00 €
ENFANT TY AGE	300,00 €	300,00 €
Associations sociales	2 225,00 €	budget CCAS en 2025
APEI LES PAPILLONS BLANCS OUEST 44	175,00 €	0,00 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR 44	300,00 €	0,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE St Nazaire - Presqu'île	300,00 €	0,00 €
SOC SAINT VINCENT DE PAUL	300,00 €	0,00 €
SECOURS CATHOLIQUE GUERANDE	300,00 €	0,00 €
SECOURS POPULAIRE ENVOL Guérande	300,00 €	0,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE LOIRE ATLANTIQUE	300,00 €	0,00 €
CIDFF CENTRE INFORMATION DROITS FEMMES FAMILLES	200,00 €	0,00 €
SOS URGENCE Garde d'ENFANTS	50,00 €	0,00 €
Associations sportives	5 706,00 €	4 715,00 €
BADMINTON CLUB MENDULPHIN	900,00 €	600,00 €
GYM DETENTE LOISIRS	700,00 €	700,00 €
LES PONGISTES MENDULPHINS	140,00 €	170,00 €
LES VOIES SALEES	1 850,00 €	1 700,00 €
US SAINT MOLF FOOTBALL	1 600,00 €	1 100,00 €
PRESQU'ILE GR	400,00 €	445,00 €
PAYS BLANC GYMNASTIQUE	116,00 €	0,00 €
autres associations	4 200,00 €	5 300,00 €
ACCA CHASSE	250,00 €	250,00 €
CLUB DES AMITIES MENDULPHINES	400,00 €	600,00 €
COMITE DES FETES	650,00 €	650,00 €
BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	1 300,00 €	2 000,00 €
FETE DES BATTAGES	650,00 €	650,00 €
UNC AFN UNION NATIONNALE DES COMBATTANTS	400,00 €	400,00 €
LE DON DE SANG BENEVOLE GUERANDE	100,00 €	100,00 €
JARDIN PLAISIRS	250,00 €	250,00 €
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS	200,00 €	400,00 €

- Présents ou représentés : 21 / Abstentions : 0
- Votants : 21 → contre : 0 - pour : 21

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Hubert DELORME




La secrétaire de séance,
Dominique DEHAIS

Caractère exécutoire
certifié par le Maire
après publication le
28/02/2025 et
transmission à la
préfecture le
28/02/2025

